

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 septembre 2017

---

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 104)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL40

présenté par  
M. Gauvain, rapporteur

-----

### ARTICLE 8

À l'alinéa 16, après le mot :

« intérieur » »,

insérer les mots :

« et les mots : « , chacun en ce qui le concerne, » ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.